LE SUD DU PAYS RÉGULIÈREMENT TOUCHÉ PAR DES CRUES D'OUEDS

Malédiction ou grave négligence ?

La tragédie qui vient de frapper la ville de Ghardaïa en rappelle, hélas, beaucoup d'autres. Le sud du pays fait régulièrement de violentes intrusions dans l'actualité.

Nawal Imès - Alger (Le Soir) - Lorsque la nature s'y déchaîne, le bilan est souvent lourd, trop lourd.

C'est le cas aujourd'hui à Ghardaïa comme ça l'a été à Tamanrasset, à Illizi ou à Adrar, où la nature a repris ses droits faisant des morts et beaucoup de dégâts matériels. En autorisant des constructions sur des lits d'oued, les autorités locales ont pris des risques énormes.

Un risque qui était connu de tous puisque le gouvernement s'est, dès 2004, penché sur la situation de la ville de Ghardaïa traversée par l'oued M'zab. Un dispositif censé justement anticiper ce genre de situation et qui, aux dires des spécialistes, a permis d'éviter une véritable catastrophe. Initié en avril 2004, ledit projet intégré d'assainissement et de protection contre le crues de l'oued M'zab s'inscrivait dans le programme de relance économique. Il est composé de quatre volets dont le premier consistait en la réalisation de digues de régulation des eaux des crues en amont, de manière à créer des réserves aquifères de près de 46 millions de mètres cubes d'eau.

Le deuxième volet concerne la réalisation, sous forme ovale, d'un collecteur principal des eaux usées pour toute la vallée d'une longueur de 24 km et qui permettra la préservation et la protection de la nappe phréatique.

Le troisième volet consiste au calibrage de l'oued par la construction d'un ensemble d'ouvrages d'art et de protection des berges afin de permettre l'écoulement et la fluidité de l'eau pluviale propre dans le lit de l'oued. Le dernier volet de ce projet consiste en la construction de bassins de décantation et de lagunage naturel qui traiteront les eaux usées rejetées afin d'être réutilisées à des fins agricoles.

Ce projet, dont la livraison totale est prévue à l'horizon 2030, vise selon les responsables de l'hydraulique de Ghardaïa, à limiter les débits des crues de l'oued M'zab et à sécuriser la ville.

En attendant la réception de ce méga-projet, la ville est meurtrie. Les intempéries ont fait au moins 30 morts et la population ne cache pas sa colère. Comme à chaque fois que des catastrophes de ce type surgissent, ceux sont les autorités locales qui sont pointées du doigt. Les sinistrés leur reprochent leur laxisme, leur manque de prévoyance et de sens de l'anticipation. Souvent, les mesures ne sont prises que de manière tardive, exacerbant encore un peu plus la colère des populations qui ne comprennent pas la lenteur dans l'acheminement des aides et des secours.

N. I.

Les principales inondations qui ont affecté les régions du sud

- Octobre 2002 : il est tombé 28,5 mm en 45 minutes dans la région de Tamanrasset et la région d'Arak. Les eaux de plusieurs bassins versants ont afflué vers les gorges d'Arak et ont formé une crue très violente qui a emporté la route sur 20 km. Pas de victimes.

- Octobre 2006 : des pluies diluviennes se sont abattues sur le plateau du Grand Tassili, wilaya d'Illizi. Athmane Bali est décédé emporté par les crues de oued Tit, à 40 km au nord du chef-lieu de Tamanrasset, suite aux chutes de pluie.

-Plusieurs crues ont été signalées, notamment au niveau de l'oued Zegueg, dans la commune de Mechraâ Houari-Boumediene sur la RN 50 menant de Béchar vers Tindouf, où un bus de voyageurs a été bloqué pour cause de débordement de la rivière. Ces mêmes services signalent également le réveil de plusieurs cours d'eau comme ceux de oued Askri, entre Kenadsa et Méridja, et oued Bouhafra dans les ksour du nord entre les localités de Boukaïs et Lahmar. Pas de victimes.

- 30 avril 2004 : des pluies torrentielles (plus de 35-40 mm d'eau pour la première nuit) se sont abattues trois jours durant (14,15, 16 avril dernier) sur la région d'Adrar, dans le sud-est d'Algérie, notamment dans la daïra de Timimoun. Bilan : 3 morts, 1 400 habitations affectées, 5 509 familles sinistrées.

TIARET

Une action de solidarité envers la population de Ghardaïa

Suite aux inondations qui ont frappé la région de Ghardaïa mercredi dernier et qui ont occasionné des dégâts humains et matériels importants, la wilaya de Tiaret, conjointement avec le comité local du Croissant-Rouge algérien, a déclenché depuis avant-hier un large élan de solidarité en lançant à travers les ondes de la radio locale un appel émouvant aux bienfaiteurs de la région désirant apporter leur contribution pour la circonstance. Aussi, à l'effet de faciliter l'opération et accueillir dans de meilleures conditions les dons, le CRA a ouvert, jeudi à 12 h au sein de son siège situé sur la route d'Alger, une permanence opérationnelle jusqu'à samedi à 18 h, heure du premier départ des camions, appartenant à la société Edipal, à destination de la zone sinistrée.

Selon un membre du CRA à Tiaret, l'élan de solidarité initié en faveur de la population du M'zab consiste, entre autres, en des denrées alimentaires, de l'eau minérale, des couvertures, des effets vestimentaires et des ustensiles de cuisine. Ainsi, en attendant aujourd'hui la participation de bienfaiteurs privés, on saura que la wilaya de Tiaret a déjà dégagé une enveloppe financière pour permettre l'acheminement de ces premiers dons.

D'autres convois devraient prendre la route de la wilaya de Ghardaïa, et ce au fur et à mesure que les aides des bienfaiteurs parviendront au siège du CRA, nous fait-on savoir.

Mourad Benameur

AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS EXTÉRIEURS DES PROJETS ROUTIERS ET AUTOROUTIERS

Un arrêté ministériel en préparation au département des travaux publics

Les entreprise des travaux, les bureaux d'étude seront tenus de créer une branche «espace vert et environnement» à la faveur d'un arrêté ministériel en cours de préparation par les services du ministère des Travaux publics.

Ce nouveau texte intervient suite aux multiples constats dressés par le ministre lui-même, faisant état de «négligence» de certaines entreprises en charge de projets routiers et autoroutiers en matière d'aménagements paysagers extérieurs.

«Les finitions et les espaces verts vont de pair avec les routes et seront désormais inscrits dans le cahier des charges», a insisté Amar Ghoul lors d'une de ses visites sur le terrain.

Le premier responsable du secteur des travaux publics ira jusqu'à menacer de «ne pas payer les entreprises si les aménagements extérieurs ne sont pas effectués dans les règles de l'art».

En effet, force est de constater que certaines entreprises en charge de projets de travaux publics, une fois les gros œuvres achevés et les tronçons ouverts à la circulation automobile, omettent l'aspect aménagement des espaces verts aux abords immédiats.

Si certaines entreprises font l'effort de mettre en place des espaces verts, cela n'est souvent pas inscrit dans la durée en l'absence de travaux d'entretien.

D'où l'insistance du ministre sur le volet entretien des espaces verts depuis la conception des projets et pendant leur exploitation.

Lotfi Mérad